

**Commune de Breil sur Roya**

06540

Objet : **Motion Tunnel au col de Tende.**

Considérant que les prévisions d'augmentation de trafic à l'ouverture du nouveau tunnel routier au col de Tende seraient de 50% du trafic moyen journalier annuel (tmja) calculé sur la base de 3600 véhicules jour, soit 1800 véhicules en tmja (document de Déclaration d'Utilité Publique du projet) ;

Considérant qu'il serait très probablement constitué d'un passage de camions internationaux, la prévision de l'augmentation du passage de camions à Vintimille étant de 69% du trafic 2010 (étude pour la LVG-Paca) ;

Considérant que la circulation est déjà très importante les week-ends, les vacances et les jours fériés ;

Considérant que la qualité de l'air du moyen et haut pays dépasse déjà grandement les seuils admissibles fixés par la Commission Européenne en ce qui concerne l'ozone, ce dont la population est informée par les publications d'Air PACA ;

Considérant que la nécessaire sécurisation du tunnel actuel ne doit pas conduire à plus de trafic routier ;

Le doublement du tunnel routier nous semble incohérent pour les raisons suivantes :

Ni les villages français, ni les villages italiens de la vallée de la Roya traversés par la route n'ont été pris en compte. Or, la RD6204, également nommée E74, n'est absolument pas adaptée à un trafic international des camions.

Aucun contournement des villages de Breil et de Tende n'est acté dans la DTA ou le SCOT de la Riviera Française et de la Roya.

Dans un contexte de pollution de l'air déjà avéré, alors que la France doit payer des sommes très importantes à la Cour de justice de l'Union européenne pour manquement grave à la législation, un trafic routier plus important serait généré alors que la logique voudrait au contraire qu'on le réduise.

La pérennisation et la ré électrification de la ligne de train Nice-Cuneo coûterait la moitié de la somme prévue pour le projet routier de Tende, et permettrait un rééquilibrage des flux de circulation, ainsi que le transport de fret.

Nous ne pouvons accepter que les travaux nécessaires à cette ligne ne soient pas financés, alors que des sommes deux fois plus importantes sont mises sur le tunnel routier.

.../...

Le projet actuel du col de Tende est de plus contraire au Grenelle de l'Environnement et au protocole transports de la Convention alpine que les États français et italien ont pourtant signé, dans lequel aucune nouvelle route à haut débit ne doit être réalisée sans qu'il ait auparavant été étudié toutes les possibilités alternatives tel le report modal de la route vers le rail.

Pour ces raisons, nous demandons instamment aux représentants des États français et italiens de réviser le projet routier du col de Tende, pour une solution de sécurisation sans augmentation de trafic.